



ÉTUDE DE CAS SUR LE RÉGIME FONCIER

GREATER RURAL OPPORTUNITIES FOR WOMEN
PLAN D'APPRENTISSAGE

RÉGIME FONCIER 



TABLE DES MATIÈRES

I. Résumé.....	1
II. Introduction/Contexte	1
A. Vue d'ensemble du projet GROW	1
B. Contexte socioéconomique	3
C. Description du groupe cible	6
III. Description de la méthodologie.....	7
A. Conception du projet pour les activités touchant le régime foncier	7
IV. Résultats et explication.....	14
V. Histoire d'une cliente : Ama	16
VI. Défis, leçons et conclusion	17

SIGLES

CAD	Dollar canadien
GHS	Cédi ghanéen
GROW	Greater Rural Opportunities for Women (Meilleures opportunités pour les agricultrices)
HGO	Haut Ghana occidental
MEDA	Mennonite Economic Development Associates
MMES	Militant masculin pour l'égalité des sexes
MAA	Ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture du Ghana
ONG	Organisations non gouvernementales
PPF	Principaux partenaires facilitateurs

REMERCIEMENTS

Auteure	Sara Seavey
Édition et révision	Mira Maude Chouinard, Jennifer Denomy, Nicole Heaney et Karen Walsh
Photographie	L'équipe de Ghana GROW
Conception graphique	Dalilah Jesus
Traduction française	François Couture, trad. a.

Un merci spécial au gouvernement du Canada, qui a financé le projet GROW.

Merci également aux principaux partenaires facilitateurs de GROW — CAPECS, CARD, ProNet North, PRUDA et TUDRIDEP — et aux généreux donateurs privés de MEDA.

I. RÉSUMÉ

En général, les projets de développement économique axés sur l'agriculture et la sécurité alimentaire ne tiennent pas compte du régime foncier. Cela s'explique par le fait que la plupart de ces projets ont tendance à être neutres, ou à ne pas distinguer les enjeux sexospécifiques. Ils s'adressent généralement aux chefs de famille masculins, qui ont tendance à contrôler les ressources économiques, en présument que les avantages se répercuteront sur les femmes et les enfants. Pour un projet centré sur les femmes, comme *Greater Rural Opportunities for Women* (GROW), MEDA a constaté que le régime foncier était essentiel. Il soutient en effet la capacité des femmes à participer à l'agriculture, leur productivité agricole — qui inclut l'accès à toutes les ressources naturelles, que ce soit l'eau, les arbres pour le bois de chauffage ou les fruits des arbres eux-mêmes — et finalement leur subsistance. Une fois en mesure de gagner un revenu, les femmes peuvent prendre des décisions en investissant davantage dans l'éducation et la santé de leurs enfants, en réduisant la pauvreté de leurs ménages et en améliorant leur action au sein de leur foyer et de leur communauté.

Les projets de développement économique, en particulier les projets axés sur l'agriculture, doivent être analysés sous l'angle de l'égalité des sexes, afin de cerner les contraintes liées au genre, ainsi que les contraintes générales du marché. L'analyse comparative entre les sexes peut également procurer aux responsables de la mise en œuvre et aux bailleurs de fonds une compréhension de l'environnement qui régit et conduit le comportement et les attitudes des femmes et des hommes. Par conséquent, il importe d'identifier les contraintes sexospécifiques et d'élaborer des stratégies atténuantes qui réduisent les inégalités entre les sexes en matière d'accès aux ressources et de leur contrôle et qui favorisent le développement. Le présent document traitera de l'environnement et des contraintes sexospécifiques du Ghana en ce qui concerne le régime foncier et sa sécurité. Il soulignera les interventions du projet, telles que le plaidoyer et la sensibilisation accrue à l'égalité entre les sexes. Il mettra également en lumière les résultats du projet, les difficultés rencontrées et les leçons apprises. On y soulignera notamment la nécessité de fixer des objectifs concernant l'accès assuré aux terres et la tenue d'activités de sensibilisation et de plaidoyer avec les chefs coutumiers au début du projet.

II. INTRODUCTION/CONTEXTE

A. Vue d'ensemble du projet GROW

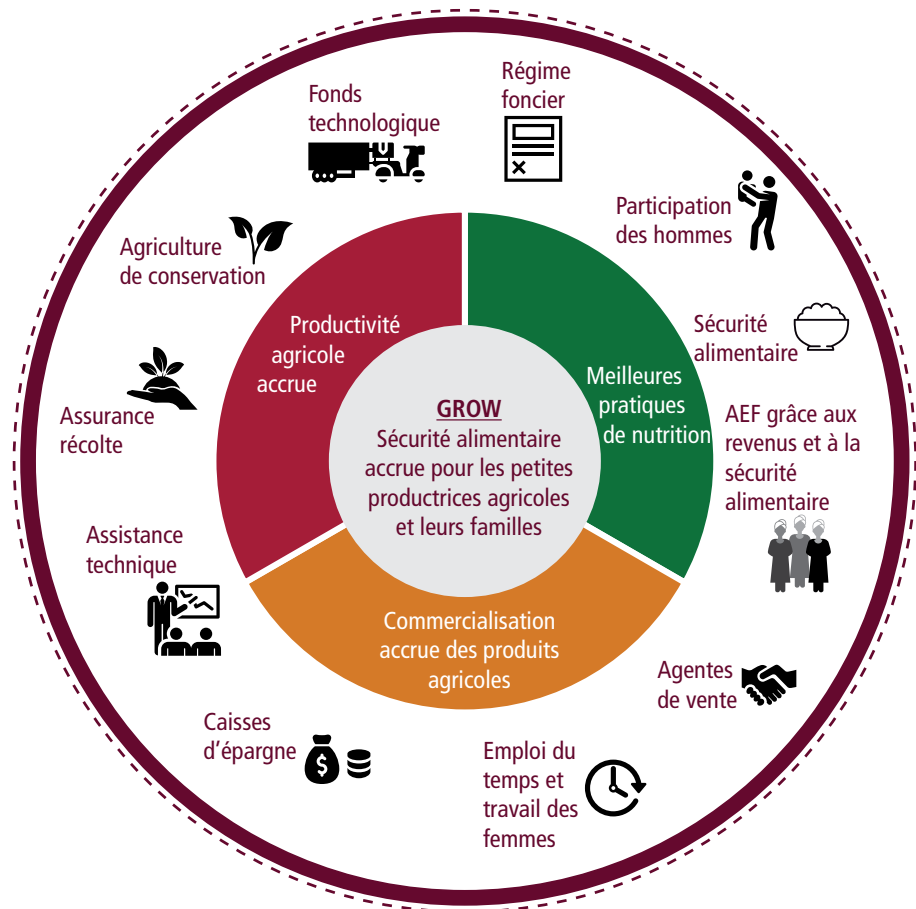
Rendu possible grâce au généreux soutien d'Affaires mondiales Canada, le projet *Greater Rural Opportunities for Women* (GROW) a été mis en œuvre par Mennonite Economic Development Associates (MEDA) avec un budget total de 20 millions CAD.¹ Fort du soutien de cinq principaux partenaires facilitateurs (PPF) — PRONET North, TUDRIDEP, PRUDA, CARD et CAPECS² — le projet GROW a été mené dans huit districts de la région

¹ À hauteur de 20 millions CAD, le budget de GROW est composé de 18 millions CAD en provenance du gouvernement du Canada et de 2 millions CAD de MEDA. Le projet a débuté en 2012 et se termine à la fin 2018.

² Les principaux partenaires facilitateurs de MEDA sont CAPECS (Capacity Enhancement and Community Support), TUDRIDEP (Tumu Deanery Rural Integrated Development Program), CARD (Community Aid for Rural

du Haut Ghana occidental. Il a permis aux agricultrices de trouver de nouveaux débouchés grâce à la culture, à l'utilisation et à la vente de soja. Le projet leur a aussi donné accès aux services de vulgarisation agricole et aux marchés pour accroître le bien-être économique de leur ménage.

L'objectif de GROW était d'améliorer la sécurité alimentaire de 20 000 agricultrices et de leurs familles dans la région du Haut Ghana occidental. Les activités du projet consistaient notamment à aider les femmes à améliorer la disponibilité, l'accessibilité et la consommation d'aliments appropriés et nutritifs. On renforçait pour ce faire la production, la transformation et les liens avec les marchés. On désignait aussi des agricultrices formatrices qui enseignaient les bonnes pratiques agronomiques aux femmes de leur collectivité. Ces pratiques ont permis de maximiser les rendements des cultures et spécialement celle du soja. Certaines agricultrices entrepreneures ont été formées pour devenir des agentes de vente. Leur rôle était d'acheter et regrouper le soja d'autres femmes, puis de le revendre aux transformateurs et aux marchés. Ces femmes ont été mises en contact avec les services financiers appropriés, notamment des Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC), des institutions financières et des assureurs. Le plaidoyer en faveur d'un renforcement de l'agentivité des femmes, particulièrement en ce qui concerne la prise de décision au sein du ménage et de la communauté, était un autre élément clé du projet GROW.



Development), ProNet (Professional Network North) et PRUDA (Partnerships for Rural Development Action).

Pendant la saison des récoltes de 2017, GROW a aidé 21 500 agricultrices à cultiver 13 643 hectares de soja, avec un rendement de 14 632 tonnes métriques. Les agricultrices de GROW ont vendu 11 169 tonnes de ce soja au prix moyen de 200 GHS (cédis ghanéens) par 100 kg, pour un total de plus de 22,3 millions GHS, soit environ 6,7 millions CAD (lors de la récolte de 2017).³



Le Plan d'apprentissage de GROW

En sept ans de mise en œuvre, le projet GROW a beaucoup appris sur la sécurité alimentaire et le renforcement du pouvoir économique des femmes dans le nord du Ghana. L'équipe de projet est heureuse de partager les leçons tirées du Plan d'apprentissage GROW. Les documents du Plan d'apprentissage portent sur l'emploi du temps et le travail des femmes, la nutrition et la sécurité alimentaire, l'inclusion financière, la technologie, l'agriculture de conservation et le renforcement du pouvoir économique des femmes.

B. Contexte socioéconomique

À l'heure actuelle, le Ghana se classe au 139^e rang sur 177 selon l'indice d'inégalité de genre (IIG) de 2015 du Programme des Nations Unies pour le développement, avec une valeur de 0,547. L'IIG indique si un pays connaît des inégalités prononcées et à quel point la répartition du développement humain est inégale. Le classement du Ghana indique qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre l'égalité entre les sexes. En outre, le Ghana affiche un score de discrimination très élevé (0,2988 sur 1,0) selon l'Indice institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) de l'OCDE, en particulier en ce qui concerne l'accès aux terres. Les données de l'ISE confirment que l'accès à la terre demeure un obstacle majeur empêchant les paysannes ghanéennes d'atteindre la parité dans la répartition des ressources économiques et naturelles.

En fin de compte, le régime foncier a une incidence sur la capacité de production des femmes et sur leur accès au crédit, qui exige souvent des garanties foncières. Par exemple, les banques ghanéennes préfèrent de loin les terres et les bâtiments comme garantie. C'est malheureusement une sûreté difficile à fournir lorsque les femmes ont un accès plus limité à la propriété, ce qui limite leur admissibilité au crédit.⁴

³ Le taux de change moyen, en 2017, était de 1 GHS (cédi ghanéen) pour 0,30 CAD (dollar canadien).

⁴ Women, Business and the Law 2016: Getting to Equal (2016). Tiré de <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/22546/9781464806773.pdf?sequence=3&isAllowed=y>

Au cours de l'analyse initiale du système de commercialisation du soja, menée en 2012, les recherches ont indiqué que les rendements des petits agriculteurs du Haut Ghana occidental se situaient entre 400 et 600 kg/acre. Bien moins que les rendements potentiels prévus par le MAA, lesquels pouvaient atteindre les 2,5 TM dans les fermes commerciales, avec des pratiques agricoles appropriées. Les acteurs de la chaîne de valeur et les experts du soja ont indiqué en très grande majorité que ces faibles rendements étaient le résultat direct d'une mauvaise application des intrants et de mauvaises techniques de production.

Contexte du régime foncier au Ghana

La terre est pour les populations du monde entier l'un des biens les plus importants.⁵ Le régime foncier est la relation, définie par la loi ou la coutume, entre les personnes, en tant qu'individus ou groupes, en ce qui concerne les terres (y compris les autres ressources naturelles sur ces terres, comme l'eau et les arbres).⁶ Le régime foncier définit la manière dont les droits de propriété foncière sont attribués, transférés, utilisés ou gérés dans une société. Il définit également les conditions et les dates d'expiration pour l'accès aux terres. Lorsque les droits fonciers sont garantis, la terre peut être la pierre angulaire de la croissance économique et un incitatif à l'investissement. Lorsque ces droits ne sont pas garantis, on peut rencontrer des conflits, de l'instabilité et l'exclusion de groupes vulnérables, comme les femmes, les Autochtones et les pauvres.⁷

Le régime foncier était l'une des contraintes sexospécifiques relevées dans l'analyse originale, menée en 2013, car les femmes du HGO ont des droits de propriété et d'utilisation des terres limités.

Les terres du Ghana sont régies par un régime juridique pluraliste dans lequel les systèmes coutumier et légal se chevauchent.⁸ Les systèmes légaux comportent des règles écrites et codifiées qui dictent qui a accès et pour quoi ; les systèmes coutumiers sont plus informels, fondés sur la compréhension et la tradition de la communauté. Toutefois, le droit coutumier considère la propriété comme un bien familial administré par le chef de famille, qui est habituellement un homme.⁹ L'accès à la terre peut s'obtenir par voie d'héritage, d'action en justice, de mariage, de métayage ou de location. Bien qu'il existe des systèmes juridiques et réglementaires, le droit coutumier et les normes sociales vont à l'encontre de ces garanties formelles. La FAO fait écho à cette déclaration : « Les lois d'un pays peuvent déclarer que les hommes et les femmes ont le même droit de posséder et d'hériter, mais si les normes et les pratiques culturelles sont en conflit avec ces lois, les droits des femmes risquent d'être ignorés. »¹⁰ Au Ghana, 80 % des terres sont placées sous le régime foncier coutumier géré par les chefs de village. Seulement 20 % des terres du Ghana sont régies par le régime foncier statutaire.

⁵ What is Land Tenure? USAID LandLinks. Extrait de <https://www.land-links.org/what-is-land-tenure/>


⁶ What is Land Tenure? FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/docrep/W3587E/w3587e01.htm>

⁷ What is Land Tenure? USAID LandLinks. Extrait de <https://www.land-links.org/what-is-land-tenure/>


⁸ USAID LandLink, Ghana profile. Extrait de : <https://www.land-links.org/country-profile/ghana/>

⁹ CEDAW (2005) pp. 59, 65 Extrait de : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/317/55/PDF/N0531755.pdf?OpenElement>

¹⁰ Why Land Tenure Should be Considered in Design of Projects, FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/docrep/005/y4307e/y4307e06.htm#TopOfPage>



Lorsque les droits fonciers sont garantis, la terre peut être la pierre angulaire de la croissance économique et un incitatif à l'investissement. Lorsque ces droits ne sont pas garantis, on peut rencontrer des conflits, de l'instabilité et l'exclusion de groupes vulnérables, comme les femmes, les Autochtones et les pauvres. — *Land Links*



Les lois coutumières sont des coutumes et des lois de propriété informelles qui ne sont pas reconnues officiellement par l'État, mais qui ont souvent préséance sur les règles et processus juridiques officiels. Dans le cadre du droit coutumier, la FAO tente de simplifier les trois niveaux de droits de propriété pour qu'ils s'appliquent aux éléments suivants :

- **Droit d'utilisation** : droit d'utilisation des terres pour le pâturage, la culture de subsistance, la cueillette de produits forestiers mineurs, etc.
- **Droit de contrôle** : droit de décider comment la terre doit être utilisée, y compris de décider quelles cultures doivent être plantées, et de bénéficier financièrement de la vente des cultures, etc.
- **Droit de transfert** : droit de vendre ou d'hypothéquer la terre, de la céder à d'autres par des réaffectations intracommunautaires, de la léguer aux héritiers et de réaffecter les droits d'utilisation et de contrôle.

Très souvent, les pauvres d'une communauté n'ont que des droits d'usage.¹¹ Malgré cette répartition, la FAO affirme que la façon exacte dont les droits fonciers sont répartis est très complexe. Une femme peut avoir le droit de pratiquer des cultures de subsistance pour nourrir sa famille, mais son mari aura le droit de contrôle, car il bénéficie financièrement de la vente de cultures.

La Constitution du Ghana, promulguée en 1992, stipule que les femmes et les hommes ont des droits légaux égaux en ce qui concerne l'accès aux biens non fonciers et leur gestion. Elle stipule également que les femmes ont les mêmes droits que les hommes pour conclure des contrats.¹² Le paragraphe 22 (2) de la Constitution de 1992 précise que le Parlement doit, dans les plus brefs délais, adopter une loi pour réglementer les droits de propriété des époux pendant et après la dissolution du mariage. À ce jour, aucune législation de ce type n'a été mise en place, ce qui signifie que les droits de propriété des femmes mariées ne sont pas clairs et que leur accès à la terre est souvent limité.¹³ Une étude menée en 2013 a constaté que 64 % des femmes du HGO ne connaissaient pas leurs droits fonciers. Cela pourrait être attribué au fait que les droits fonciers des femmes ne sont pas habituellement prescrits et institutionnalisés.¹⁴

La loi PNDC 111 de modification du droit successoral intégratif (1985) et sa modification en 1991 s'éloignent du droit coutumier. Elles ont été décrites comme des jalons importants de la législation sur les droits successoraux au Ghana. La loi accorde aux veuves et aux enfants une plus grande sécurité.¹⁵ Si un homme meurt sans testament, la loi sur la succession intérimaire stipule que ses biens seront répartis également entre sa veuve, ses enfants et les autres membres de la famille élargie. Pourtant, la plupart des femmes ne

¹¹ What is Land Tenure? FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/docrep/W3587E/w3587e01.htm>

¹² CEDAW (2005) p.67-68 Extrait de : <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N05/317/55/PDF/N0531755.pdf?OpenElement>

¹³ Social Institutions & Gender Index, Ghana Profile. Extrait de : http://www.genderindex.org/country/ghana/#_ftn39

¹⁴ Kuusaana, Elias Danyi, HYPERLINK "<https://www.ajol.info/index.php/gjds/article/view/115786>" Land Ownership and Gender Disparity in Ghana; Evidence from the Wa Municipality (November 5, 2010).

¹⁵ What is Land Tenure? FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/docrep/W3587E/w3587e01.htm>

sont pas conscientes de l'existence de la loi successorale et des garanties qu'elle offre. Même lorsque les femmes en connaissent la teneur, elles manquent souvent de soutien dans le processus de revendication de leurs droits.¹⁶

Les lois, les politiques, les règles et le droit coutumier peuvent renforcer les différences de pouvoir entre hommes et femmes et discriminer directement ou indirectement contre les femmes, les empêchant de participer pleinement à la vie économique.¹⁷ Dans la région du HGO, l'héritage patrilinéaire représente 97,1 % des acquisitions foncières.¹⁸ Cet héritage est défini comme l'ascendance et la filiation telles que tracées à travers la figure masculine, ce qui a donc de profondes implications sur les relations de pouvoir entre les sexes. La filiation patrilinéaire, régie par des normes culturelles, permet aux femmes d'accéder à la terre et de l'utiliser par le mariage. Par conséquent, les femmes dépendent de leurs relations avec des parents masculins, un mari, un père, un frère ou un fils. Si leur mari leur donne la permission, beaucoup d'épouses peuvent obtenir une utilisation temporaire des parcelles et des terres. Souvent, ces parcelles de terre sont les moins fertiles et les plus éloignées. Les femmes non mariées ont rarement accès à la terre. Les veuves sont souvent laissées sans recours juridique, surtout si elles n'ont pas d'enfants masculins. Comme les femmes ne détiennent pas les droits sur la terre qu'elles cultivent, elles sont vulnérables aux changements soudains. Ces changements comprennent le déménagement dans une autre partie de la ferme ou la perte totale de l'accès à la terre. Les femmes n'ont pas de recours juridique et culturel pour exiger des terres, car elles doivent être affiliées à un homme (mari ou fils) pour avoir accès aux terres familiales ou coutumières. Le fait d'avoir accès à une ressource foncière et d'en avoir le contrôle confère aux femmes un statut au sein du ménage et de la communauté. Elles ont alors une source sûre de revenu et de subsistance. Au bout du compte, cet accès améliore le pouvoir de négociation des femmes dans les ménages. Dans une étude menée au Népal, Landesa, une organisation à but non lucratif de premier plan axée sur le régime foncier, affirme que les femmes qui possèdent des terres sont plus susceptibles d'avoir le dernier mot dans les décisions du ménage.¹⁹ Landesa indique également d'autres avantages incontestables qui lient des droits fonciers sûrs à de meilleurs résultats nutritionnels, aux dépenses alimentaires, à l'accès au crédit, au niveau d'instruction des enfants et à l'amélioration du bien-être général des ménages.²⁰

C. Description du groupe cible

Le groupe cible des interventions de GROW sur le régime foncier comprend les productrices de soja de GROW, les militants masculins pour l'égalité entre les sexes (MMES), les agentes de district pour l'égalité entre les sexes, les chefs et les reines mères,

¹⁶ FAO, Base de données sur le genre et les droits fonciers, Ghana. Extrait de : http://www.fao.org/gender-landrights-database/country-profiles/countries-list/land-tenure-and-related-institutions/en/?country_iso3=GHA

¹⁷ Groupe de haut niveau des Nations Unies sur l'autonomisation économique des femmes. (2016). Rapport du Groupe de haut niveau des Nations Unies. Extrait de : <http://www2.unwomen.org/-/media/hlp%20wee/attachments/reports-toolkits/hlp-wee-report-2016-09-call-to-action-fr.pdf?la=fr&vs=1028>

¹⁸ Kuusaana, Elias Danyi, HYPERLINK "<https://www.ajol.info/index.php/gjds/article/view/115786>" Land Ownership and Gender Disparity in Ghana; Evidence from the Wa Municipality (November 5, 2010). Page 69.

¹⁹ K. Allendorf, Do Women's Land Rights Promote Empowerment and Child Health in Nepal?, *WORLD DEVELOPMENT* 35 (11): p. 1975–1988, 1980, 1985 (2007).

²⁰ Landesa, « Women's Secure Rights to Land: Benefits, Barriers, and Best Practices, » Extrait de : <https://s24756.pcdn.co/wp-content/uploads/Landesa-Women-and-Land-Issue-Brief.pdf>


de même que nos principaux partenaires facilitateurs. En outre, MEDA a inclus des propriétaires fonciers et le gouvernement du Ghana. Afin de cibler les messages à ces divers groupes, l'équipe du projet a conçu des interventions spécifiques pour mener des actions de plaidoyer et de sensibilisation communautaire. Ces activités comprennent des séances de sensibilisation à l'égalité entre les sexes avec les PPF et les militants MMES sur l'importance de l'accès aux terres. À des fins de sensibilisation, GROW a convié à deux grands événements sur le régime foncier les personnes ayant une influence sur le droit coutumier : chefs et reines mères, les agentes de district à l'égalité des sexes, MMES, PPF et productrices de soja. GROW a également mis à l'essai une formation sur le mode alternatif de règlement des conflits (MARC) afin de parfaire les connaissances des productrices de soja sur les droits fonciers.

III. DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE


A. Conception du projet pour les activités touchant le régime foncier

L'analyse comparative entre les sexes a examiné les rôles et les responsabilités des femmes dans le secteur de l'agriculture du HGO. Elle a révélé que les femmes étaient souvent obligées (culturellement) de fournir du travail gratuit à la ferme familiale en premier lieu, au lieu de se concentrer sur leur propre parcelle de terre. Pour ces raisons, la contribution substantielle des femmes continue d'être systématiquement marginalisée et sous-évaluée dans les analyses et les politiques économiques conventionnelles. La contribution des hommes, en revanche, demeure le point central, souvent le seul, sur lequel les gouvernements se concentrent (FAO, 2011). Cette marginalisation s'étend à la taille et à la qualité des terres fournies aux petites agricultrices du HGO. Dans un rapport de 2012, la FAO a déclaré que « les hommes du Ghana détiennent 3,2 fois plus de fermes que les femmes ; ils détiennent 8,1 fois plus de fermes de moyenne et grande taille (de 5 acres ou plus) tandis que les femmes possèdent plus de petites fermes de moins de 5 acres ». ²¹ Dans le HGO, les petites agricultrices ont indiqué que leurs exploitations étaient beaucoup plus modestes, soit une ou deux acres en général, ce qui correspond aux conclusions de notre rapport de référence (voir IV. Résultats et explication).

L'analyse comparative entre les sexes effectuée à l'origine par MEDA a également examiné les questions d'accès et de contrôle entourant les principales ressources ou avantages. Cet examen permet de comprendre comment les activités du projet auront une incidence (ou non) sur les femmes et leurs familles. L'analyse a permis de cerner les contraintes fondées sur le sexe et des stratégies permettant de les atténuer, ce qui, au bout du compte, aurait une incidence sur la capacité du projet de produire les résultats voulus. Il est essentiel de comprendre quels sont les biens et les opportunités auxquels les femmes ont accès ou sur lesquels elles exercent un contrôle. Il faut voir qui prend les décisions au sujet de ces biens et qui en bénéficie. Comme il a été mentionné ci-dessus, personne ne « possède » de terres dans le HGO. Les groupes de discussion avec les femmes et les hommes ont indiqué que les deux sexes ont accès à la terre, mais que les



Les contraintes liées au genre sont définies comme des obstacles à la participation socio-économique qui existent **en plus** de la pauvreté et des problèmes sociaux auxquels les hommes sont également confrontés. Dans le contexte du régime foncier, les femmes et les hommes peuvent souffrir d'une contrainte générale des petites propriétés foncières, mais les femmes au Ghana sont confrontées à une barrière supplémentaire de lois ou de coutumes qui limitent l'accès des femmes (utilisation de la terre) et le contrôle (propriété) de la terre comme un bien pour les femmes.



²¹ FAO, Gender Inequalities in Rural Employment in Ghana: an Overview (2012). Extrait de : <http://www.fao.org/docrep/016/ap090e/ap090e00.pdf>

hommes et les dirigeants communautaires conservent le contrôle. Dans la plupart des cas, ce sont les hommes et les dirigeants communautaires qui prennent les décisions concernant l'utilisation des terres. Ils décident aussi de la qualité et de l'étendue des terres auxquelles les femmes ont accès. Dans le cadre des discussions des groupes de discussion, les agricultrices ont indiqué que, bien que le contrôle des hommes et des communautés évolue, les femmes sont encore très sujettes à ce contrôle dans une multitude de domaines.

L'analyse comparative entre les sexes a mis en évidence des différences régionales, comme le fait que les femmes des communautés de Sissala-Est et de Nadowli reçoivent des terres moins fertiles. Les femmes ont fait part de leurs luttes pour obtenir des terres plus importantes et du fait que leurs droits fonciers changent d'une année à l'autre. Souvent, lorsque les femmes commençaient à améliorer leurs terres et à produire des rendements plus élevés, les hommes reprenaient ces terres aux femmes et leur cédaient des parcelles moins fertiles. La terre accessible aux femmes exige un travail physique intense pour déraciner les souches d'arbres, déterrer les roches et niveler les pentes abruptes. Les hommes confient souvent aux femmes les terres les plus arides. Les femmes sont si désespérées d'avoir accès à la terre qu'elles feront tout le dur labeur pour améliorer le sol et les hommes récupèrent ensuite les parcelles ainsi améliorées. À Wa Est, cependant, les femmes ont mentionné que la terre était abondante et que les hommes avaient commencé à confier aux femmes de meilleurs lopins pour que leurs rendements soient plus élevés.

Enfin, l'analyse comparative entre les sexes de GROW a révélé que les hommes ont un meilleur accès à la terre et conservent les meilleures parcelles (plus fertiles, plus proches de l'eau, etc.). Les hommes ont également tendance à se réserver les terres les plus proches du village. Même si les femmes ont accès à la terre, elles ont généralement de la difficulté à obtenir des terres fertiles ou de grande surface (plus de trois acres). Elles ont aussi du mal à les garder longtemps (plus d'un ou deux ans). GROW a identifié la capture des terres et des actifs des femmes par les hommes comme un risque, surtout si les hommes voient la valeur du soja.

Selon l'analyse du programme GROW, « pour obtenir des résultats optimaux, les agricultrices doivent avoir un accès constant et sûr à des terres fertiles pendant et entre les saisons de croissance pour permettre une bonne intendance du sol et des autres ressources ». Par conséquent, compte tenu du résultat intermédiaire, l'augmentation de la productivité agricole diversifiée des cultures vivrières pour les familles de petits exploitants agricoles, en particulier pour les femmes du Haut Ghana et du Haut Ghana occidental, est un indicateur du rendement (TM/ha) en soja obtenu par les agricultrices participantes. Afin d'assurer l'accès des femmes à la terre, GROW a axé ses interventions sur la sensibilisation et le plaidoyer par le biais de la tenure coutumière. Le droit coutumier et les transactions foncières informelles sont considérés comme le moyen le plus pratique d'assurer aux femmes l'accès à la terre. En effet, plus de la majorité des terres du Ghana relèvent du régime foncier coutumier. Des recherches récentes sur les règles légales ou statutaires d'occupation ont révélé que l'accès des femmes est souvent perdu en raison de l'octroi de titres fonciers et de leur enregistrement officiel. Suivre cette stratégie statutaire formelle serait très coûteux, bureaucratique et lent, et exigerait une éducation approfondie des femmes et des hommes sur le processus d'enregistrement foncier. La recherche de 2010 sur la propriété foncière et la disparité entre les sexes par rapport à Wa indique

que 45 % des hommes et 60 % des femmes interrogées qui détenaient des rapports de recherche de titre pensaient qu'il s'agissait de baux fonciers. Ce phénomène est attribuable au faible niveau d'éducation du public sur le processus de documentation foncière et son importance.²² De plus, pour que la stratégie statutaire soit efficace, les petits exploitants agricoles devraient être alphabétisés. Par conséquent, le projet a poursuivi la sensibilisation afin de changer les normes et les pratiques culturelles touchant la terre. D'autres interventions du projet se sont concentrées sur l'amélioration de l'accès aux ressources non foncières. Celles-ci comprennent l'amélioration des pratiques agronomiques des petits exploitants et l'accès à des intrants améliorés, ce qui est souligné dans d'autres documents du plan d'apprentissage de GROW.

B. Étapes de la mise en œuvre des interventions en matière de régime foncier

Les interventions de GROW comprenaient des séances de sensibilisation et des dialogues sur les contraintes et les inégalités fondées sur le sexe. Ces séances de sensibilisation à l'égalité entre les sexes ont été menées avec les cinq PPF du projet, les MMES, les acteurs du marché et les communautés du projet. Dans le cadre de ces efforts de sensibilisation, GROW a mené un petit projet pilote sur le règlement extrajudiciaire des litiges, qui a porté sur les droits fonciers des productrices de soja. L'autre intervention sur le régime foncier a porté sur le plaidoyer auprès des chefs coutumiers, comme les chefs et les reines mères, ainsi qu'avec des représentants gouvernementaux (agentes de district pour l'égalité des sexes) et des membres de la collectivité. GROW a organisé deux grands événements sur le régime foncier pour discuter et promouvoir l'accès aux terres pour les femmes paysannes.



Plus de 1 000 personnes ont participé au Forum sur le régime foncier GROW de novembre 2017

GROW a organisé des ateliers pour offrir une formation sur l'égalité entre les sexes à tous les membres du personnel du projet et aux partenaires, spécialement les correspondants en matière d'égalité entre les sexes. Ces correspondants sont des membres du personnel chargés d'intégrer l'égalité entre les sexes dans leur organisation et de mener des activités

²² Kuusaana, Elias Danyi, Land Ownership and Gender Disparity in Ghana; Evidence from the Wa Municipality (5 novembre 2010).

de sensibilisation à ce sujet au sein de la collectivité. Au cours de la quatrième année, GROW a lancé une nouvelle initiative visant à faire participer les hommes à la défense des droits des femmes et à les sensibiliser par le biais de dialogues sur les questions sexospécifiques. Ces hommes, qu'on appelle les militants masculins pour l'égalité entre les sexes, ou MMES, reconnaissent les contributions importantes des femmes dans la société pendant les dialogues sur l'égalité entre les sexes. De plus amples renseignements sur les MMES se trouvent dans le document d'apprentissage de GROW sur la participation masculine au renforcement du pouvoir économique des femmes. Les partenaires de GROW et les MMES ont mené des activités communautaires afin de sensibiliser la population à l'accès aux terres et aux droits fonciers. La formation initiale a sensibilisé les partenaires et les MMES aux questions de genre et aux concepts de base. Étaient notamment abordées les questions de l'accès, lequel permet à une personne d'utiliser une ressource (p. ex., des terres pour faire pousser des cultures) ou d'y avoir accès, et du contrôle (p. ex., pouvoir de vendre des terres), permettant à une personne de décider qui utilise la ressource ou d'en disposer. On a également formé les partenaires et les MMES sur la stratégie du programme GROW pour l'égalité entre les sexes et sur leurs responsabilités dans le renforcement du dialogue sur l'inégalité, y compris dans le régime et les droits fonciers. GROW a fourni des mises à jour sur la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et la façon de mener la mobilisation communautaire autour de ce thème. On a aussi prévu du temps pour que les PPF et les MMES se réunissent chaque année et discutent des questions d'apprentissage et de résolution de problèmes. La séance de sensibilisation menée par les PPF et les MMES visait à éclairer les participantes et participants sur les différences entre les sexes, l'importance de l'égalité, les avantages d'un régime foncier stable et les rôles respectifs de chacun et chacune.



Le père Clement Mweyang Aapengnuo, du CECOTAPS, anime un dialogue avec les femmes de GROW sur la négociation et les approches basées sur les droits pour garantir les droits fonciers.

Afin de mieux faire connaître le régime et les droits fonciers, GROW a mis à l'essai un atelier de formation sur le mode alternatif de règlement des conflits (MARC) pour les petits exploitants de soja avec le Center for Conflict Transformation and Peace Studies

(CECOTAPS). Les interventions du projet sont axées sur le changement de comportement, les normes perturbatrices et la dynamique du pouvoir, en particulier en ce qui concerne les ressources limitées et rares comme les terres et les ressources naturelles. Il était donc essentiel de mettre à l'essai cette formation qui sensibiliserait les femmes et leur permettrait d'acquérir des compétences en matière de MARC. Le CECOTAPS a donné une formation sur les causes des litiges concernant les terres et les ressources naturelles. Étaient aussi abordés les droits d'accès aux terres, les ressources naturelles et la sécurité des terres, de même que la façon dont l'officialisation des droits pouvait prévenir les conflits. La formation s'est déroulée avec cinquante femmes de Wa Ouest. Elle comprenait des simulations, des pièces de théâtre, des récits et des chansons pour comprendre les cinq façons de gérer les conflits, soit l'accommodement, l'évitement, la collaboration, le compromis et la compétition. Les femmes ont pu comprendre et mettre en pratique les compétences et les processus nécessaires pour négocier et documenter les droits d'utilisation des terres afin de prévenir les conflits. La formation a été très participative, car les agricultrices ont pu échanger leurs expériences, écouter des contes et partager des connaissances. Cette formation sur le MARC a mis en évidence l'importance des compétences en négociation et en médiation. Elle a montré comment ces compétences pouvaient améliorer la dynamique de genre, le régime foncier et la sécurité des terres et des ressources naturelles. En fin de compte, la formation sur le MARC aidera à atténuer le risque de violence familiale, d'injustices fondées sur le sexe et d'isolement social. Les cinquante participantes à la formation se sont engagées à mettre à profit leurs connaissances et attitudes améliorées pour servir de leaders et appliquer leurs nouvelles connaissances sur le MARC dans leurs communautés et groupes.

Le 18 novembre 2017, GROW a organisé un événement inédit de sensibilisation aux questions foncières à l'University of Development Studies de Wa, au Ghana. Durant ce forum animé par le père Clement Mweyang Aapengnuo, directeur général du CECOTAPS,



Des femmes parlent de leurs expériences avec le régime foncier

l'événement d'une journée a plaidé en faveur d'accords fonciers officiels pour les hommes et les femmes du HGO. L'auditoire comprenait des chefs, des reines mères, des propriétaires fonciers, des dirigeants communautaires, des agricultrices formatrices de GROW, des PPF, des représentants du ministère de l'Alimentation et de l'Agriculture, des femmes en développement agricole, des MMES et des leaders d'opinion. L'événement a mobilisé plus de 1000 participants et a donné la parole aux petites agricultrices de GROW (voir la photo ci-contre). Les conférencières ont conseillé les chefs et les propriétaires fonciers sur la façon dont ils pourraient aider les femmes à créer des moyens de subsistance plus durables pour elles et leurs familles. Après six ans, les productrices de GROW ont vu comment leur investissement était perdu avec les déménagements constants d'une parcelle à l'autre, et maintenant ce message est entendu plus largement. Les témoignages directs ont amorcé dans la région une conversation sur les raisons pour lesquelles tous les membres de la collectivité, en particulier les femmes, doivent avoir accès à la propriété foncière. Le père Aapengnuo a expliqué aux dirigeants des communautés locales les avantages socio-économiques de l'accès des femmes aux terres pour de plus longues périodes, un facteur essentiel de la réussite agricole. Il a également souligné que le fait d'offrir aux femmes l'accès à un mode d'occupation durable était la meilleure forme de gestion des ressources et de sécurité pour les générations futures d'agriculteurs. À la suite de l'événement, l'équipe de GROW a visité ses cinq PPF pour s'assurer que le message était entendu dans toute la collectivité.

Afin de consolider les gains du forum de novembre 2017, GROW a organisé l'année suivante un autre forum avec les chefs suprêmes et les reines mères, le registraire régional, les avocats, les comptables, les agents de recherche et d'autres intervenants. L'objectif de ce forum du 9 juillet 2018 était de préconiser un régime foncier plus durable et sûr, d'obtenir l'engagement des chefs suprêmes et d'élaborer un communiqué devant être appliqué dans toutes les collectivités. Le communiqué établissait que le Ghana avait un système pluraliste, comme nous l'avons vu ci-dessus, et que l'accroissement de la propriété foncière améliorerait la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des familles. Le communiqué engageait les signataires à travailler avec toutes les parties prenantes, les ONG et les organisations internationales pour élaborer une stratégie claire qui délimiterait, consignerait et synchroniserait l'utilisation des terres dans toutes les zones traditionnelles du HGO. Il a également préconisé une collaboration en vue d'un accès facile et équitable aux terres pour les femmes et les communautés vulnérables du HGO. Enfin, le communiqué préconisait l'adoption d'une législation sur les questions foncières, l'engagement à renforcer les capacités en ressources humaines des chefs et des parties prenantes et le renforcement des capacités des conseils traditionnels et des secrétariats fonciers coutumiers. Le communiqué, qui a été approuvé par le président de la Chambre régionale des chefs et la gestionnaire nationale du projet GROW, engage les chefs de division et de sous-division à défendre les droits fonciers des femmes. Le communiqué a été approuvé par la Chambre régionale des chefs, et les reines mères ont été désignées comme étant les personnes les plus aptes à faire connaître ce communiqué et en parler à la collectivité. Les reines mères ont reçu quatre exemplaires du communiqué pour en remettre aux chefs de leur collectivité, aux groupes de femmes de la région et aux Tindaanas (propriétaires fonciers). Les reines mères ont dit que ce communiqué était une arme puissante pour rendre des comptes aux chefs et aux propriétaires fonciers, car il pouvait justifier des ententes de tenure plus longues et plus sûres pour les femmes.

De plus, l'agente régionale de l'égalité des sexes a maintenant intégré le communiqué à sa stratégie de sensibilisation dans toute la région. Ils font plus de 100 000 copies du document et concevront des formations pour toutes les communautés ciblées où ils ont entendu parler de la résistance des hommes au sein des communautés. Il s'agit d'un excellent exemple de la façon dont la propriété d'une entité gouvernementale assurera la durabilité et une plus grande sensibilisation de toutes les femmes du HGO.



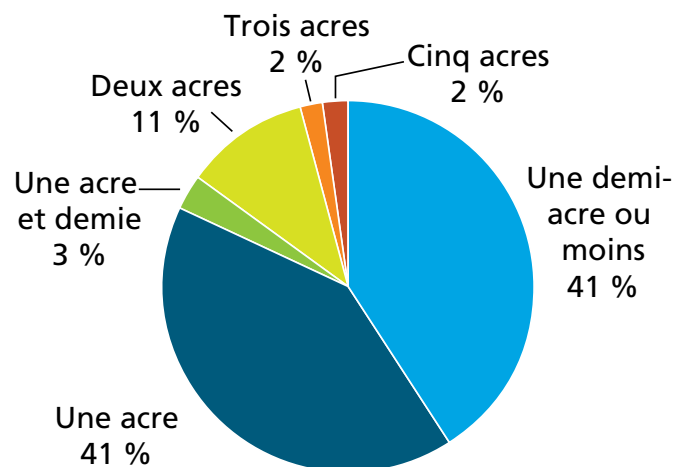
Les reines mères, les chefs et l'équipe de GROW après le forum sur le régime foncier de juillet 2018, dans le cadre de leur engagement en faveur d'un régime foncier plus durable et plus sûr pour les femmes petites exploitantes agricoles dans l'UWR.

IV. RÉSULTATS ET EXPLICATION

Les données sur le régime foncier ont été recueillies auprès de plusieurs sources, y compris l'analyse initiale de la chaîne de valeur du soja (juin 2012), qui comprenait une évaluation sexospécifique intégrée; la stratégie de GROW pour l'intégration d'une dimension de genre, qui comprenait des conclusions élargies de l'analyse comparative entre les sexes (mars 2013) et divers rapports de surveillance et d'évaluation, y compris le rapport de référence (juin 2013), l'évaluation à mi-parcours (juillet 2017) et le rapport final (novembre 2018). L'un des indicateurs du projet était la tonne/hectare de soja produit par les agricultrices participantes, ce qui a permis à GROW de comprendre la taille des terres des femmes et la façon dont elles les utilisaient pour la diversité et la productivité agricoles.

Au cours de l'analyse initiale et de l'évaluation sexospécifique, la recherche et les discussions avec les agricultrices ont fait état de superficies de terres d'une à trois acres, dont une demie à un acre était consacrée au soja. Selon les données de référence, la superficie des terres cultivées par les petites productrices variait entre cinq et un dixième d'acre, la moyenne étant d'une. Une analyse plus poussée de cette situation montre que la majorité des femmes (82 %) ont cultivé une acre ou moins et que seulement quelques-unes (18 %) ont cultivé une acre et demie ou plus. Au début du projet, les femmes cultivaient d'autres espèces, comme le maïs, le millet, l'arachide, le riz, le sorgho et divers types de légumineuses. Le soja était une culture relativement nouvelle au Ghana et, depuis son introduction au début du XX^e siècle, il a lentement été reconnu comme un aliment de base important pour la consommation des ménages. La culture du soja n'était pas courante chez les agricultrices pendant la saison de culture 2012. L'étude préliminaire a révélé que seulement 16 % des petites exploitantes agricoles du programme GROW cultivaient auparavant du soja.

Superficie consacrée au soja par les clientes (juin 2013)



Le projet s'est concentré sur l'éducation des agricultrices non seulement sur les opportunités économiques de la culture du soja, mais aussi sur les bienfaits nutritionnels. Le projet était également axé sur l'amélioration de la productivité des terres auxquelles les femmes avaient accès. Par conséquent, le programme GROW a mis l'accent sur la vulgarisation agricole et l'amélioration des pratiques agronomiques et intrants. Il a adopté le modèle d'agricultrice formatrice et s'est attaché à améliorer l'accès des femmes aux technologies permettant de gagner du temps et de faciliter le travail par le biais du Fonds technologique. GROW a adopté des stratégies axées sur la sensibilisation et le plaidoyer pour améliorer l'accès des femmes à la terre. Il a ainsi promu les accords fonciers informels pour que les femmes aient un accès plus durable et sûr à la terre. Ces stratégies ont fait en sorte que les agricultrices veulent enrichir leur sol avec des intrants de haute qualité et investir dans l'agriculture commerciale.

Le rapport final préliminaire de novembre 2018 montre que chaque productrice de soja cultivait 1,93 acre de terre. Les terres cultivées par les agricultrices étaient en grande partie familiales (93,64 %). Seulement 2,44 % du soja était cultivé sur des terres louées et le reste était fondé sur d'autres types d'arrangements. Une analyse plus poussée a montré que la durée moyenne d'accès à la terre, quel que soit le mode d'occupation, était en moyenne de cinq ans. Cela signifie que les agricultrices n'ont pas à négocier leur mode d'occupation chaque année avant la culture. Cependant, les agricultrices de DBI, de Sissala Est et de l'Ouest avaient tendance à avoir un accès relativement plus long aux terres familiales, ce qui était estimé à environ huit ans comparativement aux femmes des autres districts.

GROW a aidé les femmes agricultrices à diversifier leur éventail de cultures. Lorsqu'on a demandé aux agricultrices quels types de cultures étaient pratiqués, 34,2 % des agricultrices en ont cité au moins quatre. Parmi les 2 063 agricultrices interrogées pour le rapport final, 90,06 % cultivaient du soja. Celles qui ne pouvaient pas cultiver le soja pour la saison ont indiqué qu'elles avaient cultivé huit autres espèces, dont le maïs, le millet, le sorgho, le haricot, le niébé et l'igname. Les trois principales raisons invoquées pour ne pas cultiver le soja étaient l'incapacité d'accéder aux intrants en temps opportun (30,56 %), l'incapacité d'acquérir des terres (28,70 %) et la perte d'intérêt envers la culture du soja (17,59 %).

GROW attribue ce changement de régime foncier aux résultats de ses clientes qui cultivent le soja et qui, maintenant, ont amélioré l'accès du ménage à une meilleure nutrition, à l'éducation des enfants et à une meilleure situation économique. Là où les gains sont substantiels, les hommes sont prêts à donner à leurs femmes un accès plus sûr aux terres. Cela est évident dans la quantité de terres cultivées dans le nord du HGO. GROW a également pu constater que les femmes investissent désormais dans les intrants, ce qui montre qu'elles considèrent leur accès à la terre comme plus sûr, car elles n'investissaient pas dans leur terre auparavant. Le rapport final a montré que 85,17 % des agricultrices avaient accès aux intrants agricoles et en utilisaient, alors que 14,83 % n'y avaient pas accès. Cela montre une amélioration de l'accès à des intrants améliorés de la base de référence (14,1 %) et du groupe témoin (55,04 %).

« C'était très facile parce que nos maris allouent facilement une partie de leurs terres pour que nous puissions les utiliser pour l'agriculture... nous ne faisons pas de bêtise pour accéder à la terre. D'un autre côté, s'il y a même possibilité d'obtenir de la terre d'une personne pour la cultiver, votre mari supposera que vous partagez quelque chose avec la personne et que c'est pourquoi cette personne vous a cédé la terre. »

— Participante au groupe de discussion sur l'amélioration de l'accès à la terre lors des interventions d'évaluation de fin de projet.

V. HISTOIRE D'UNE CLIENTE : AMA



Ama dans son champ de soja

Ama est une veuve de 61 ans et mère de cinq enfants adultes vivant dans le district de Sissala Est. Elle s'est jointe au projet GROW en 2014 et est membre de l'association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC) Angenkye (ce qui signifie « qui peut prédire le lendemain ? »).

Avant de se joindre au projet, Ama ne cultivait que des arachides et des légumes sur un terrain qu'elle avait hérité de son défunt mari. En raison de son âge avancé, elle ne pouvait pas parcourir la distance jusqu'à la ferme de son mari, qui était un vaste terrain situé dans la brousse. Par conséquent, elle a compté sur la parcelle d'une demi-acre pour ses activités agricoles. Il y avait des parcelles plus grandes à proximité de son jardin, où elle pouvait diversifier ses cultures pour inclure le soja, mais les frères de son mari refusaient de lui céder ces terres. Le produit de la ferme d'une demi-acre était à peine suffisant pour ses besoins personnels et familiaux. Lorsque Ama s'est jointe au projet en 2014, elle voulait cultiver une acre de soja, mais elle n'avait pas accès à des terres supplémentaires pour agrandir sa ferme.

Dans le cadre du processus de mobilisation communautaire, GROW a travaillé avec les agricultrices pour recruter des militants masculins pour l'égalité entre les sexes (MMES) dans les diverses communautés où le projet est mis en œuvre. Ces MMES servaient d'alliés aux agricultrices et sensibilisaient la communauté. Saani, un MMES du district de Sissala Est, a négocié avec les frères du défunt mari d'Ama, qui contrôlent les terres familiales. Il les a convaincus de confier à Ama des parcelles supplémentaires, afin qu'elle puisse avoir plus de terres pour cultiver le soja. Au bout du compte, Ama s'est vu attribuer deux acres et demie de terrain. Ama s'est exclamée « *eeii se wu be hu se? baa wo acres mienu e niferwa fie* » (on voit rarement une femme avec plus de deux acres de terre chez nous). Pendant la saison agricole 2017, elle a utilisé les deux acres et demie pour cultiver le soja.

Ama a l'intention de recourir au Fonds technologique de GROW pour acheter du fil de clôture afin de protéger adéquatement son terrain contre la destruction par le bétail. Elle a remercié le projet GROW et son partenaire, TUDRIDEP, d'avoir sensibilisé les frères de son mari ainsi que les hommes de sa communauté à l'importance d'attribuer des terres aux femmes. Ama espère une bonne récolte pour subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille.

VI. DÉFIS, LEÇONS ET CONCLUSION

La FAO partage les points de vue suivants sur l'importance d'aborder et de modifier les normes socioculturelles et le droit coutumier qui gèrent les comportements, les attitudes et les règles entourant le régime foncier : « La promotion de changements, comme l'équité entre les sexes en matière de propriété foncière, pourrait nécessiter non seulement des modifications dans la législation foncière, mais aussi dans les attitudes d'une grande partie de la population. Étant donné que le régime foncier est une relation entre les personnes, les règles définissant les droits d'accès à la terre reflètent l'équilibre ou le déséquilibre du pouvoir. Changer les règles n'est pas simplement une question d'accroître l'accès de certains ; ce changement peut entraîner un changement fondamental dans les structures de pouvoir. »²³ Ces structures de pouvoir sont les facteurs sociaux et culturels sous-jacents qui limitent la capacité des femmes à interagir avec l'économie agricole et à en tirer profit, en particulier au Ghana. Le pouvoir influe sur le genre dans les stéréotypes et les présupposés. Il mène à des attitudes discriminatoires qui se manifestent dans de nombreuses normes culturelles ayant une incidence sur les clientes de GROW au-delà du régime foncier. GROW reconnaît qu'on aurait pu en faire davantage pour aborder les structures de pouvoir, accroître la sensibilisation à l'égalité entre les sexes, et en faire la promotion. À l'heure actuelle, le projet discute des relations entre les sexes et des contraintes dans ses formations de sensibilisation à l'égalité entre les sexes. Toutefois on aurait pu en faire davantage pour encourager l'inclusion des femmes dans les structures de gouvernance foncière coutumière, pour sensibiliser les dirigeants (traditionnels, religieux et autres) et pour encourager les femmes à actualiser leur connaissance de leurs droits dans le HGO. Afin de faire face aux changements sociaux multidimensionnels, le projet aurait également pu s'associer à une organisation locale de défense des droits des femmes. Celle-ci aurait pu l'aider à établir et à améliorer l'éducation civique des femmes sur les lois foncières. GROW est reconnaissant de son partenariat avec le CECOTAPS, car il a enrichi la vision holistique du renforcement du pouvoir économique des femmes qui combine les droits et la résolution des conflits à l'approche du projet pour le développement des systèmes de marché. Les séances de sensibilisation à l'égalité des sexes ont amorcé entre les femmes et les hommes un dialogue sur les questions foncières qui est nécessaire pour faciliter le changement.

Il faut des années et même des générations pour changer les normes socioculturelles et le droit coutumier. Cependant, le changement est possible, car nous pouvons tous déterminer comment les normes liées au genre dans nos propres cultures peuvent évoluer. Tant que des projets comme GROW existeront pour mettre en évidence et atténuer les contraintes sexospécifiques, pour sensibiliser les femmes et les hommes, pour promouvoir les modèles locaux et les leaders, et pour améliorer l'accès des femmes aux organismes, nous verrons lentement, mais sûrement changer les normes et les coutumes. Nous verrons alors émerger une nouvelle structure sociale qui valorise l'égalité entre les sexes.

Le Ghana est dans une période de transition entre l'utilisation informelle, formelle, culturelle, coutumière et légale des terres. Chaque individu est touché par ce changement et la façon dont le Ghana aborde cette question sera le fondement de l'avenir de l'accès

²³ Why Land Tenure Should be Considered in Design of Projects, FAO. Extrait de : <http://www.fao.org/docrep/005/y4307e/y4307e06.htm#TopOfPage>

aux ressources naturelles. Les femmes sont vulnérables à toutes les étapes de la dynamique familiale, du manque de représentation dans les affaires juridiques et du manque d'éducation. La question du régime foncier doit être à la base de chaque engagement avec les femmes dans l'agriculture. Ne pas donner la priorité à la perspective de genre sur la question du régime foncier, c'est entraver l'impact et la durabilité d'un projet. L'une des recommandations est d'exiger un résultat immédiat, dans le cadre d'un résultat relatif à l'égalité des sexes, pour faire en sorte que le projet agricole garantisse aux femmes et aux hommes la propriété foncière, ce qui permettrait aux responsables de la mise en œuvre de s'attaquer aux causes profondes sous-jacentes d'inégalité et de combler les lacunes des données concernant la durée et la durée de l'accès des femmes aux terres et la taille. Les projets agricoles doivent impliquer toutes les parties prenantes à tous les niveaux sur la question du régime foncier, c'est pourquoi il est important que le régime foncier soit pris en compte dans la conception du projet. Cette prise en compte aidera également à transmettre à tous le message positif constant que le régime foncier n'est tout simplement pas la propriété de la terre, mais la façon dont on l'administre, de sorte qu'elle soit préservée pour les générations futures.

GROW et ses partenaires ont vu des terres vendues pour des gains monétaires rapides ou, pire encore, louées à des entreprises qui détruisaient la productivité des terres sans pénalité de remise en état. GROW recommande aux bailleurs de fonds et aux autres exécutants de projets d'inclure la formation formelle des dirigeants locaux et la promotion d'un bon régime foncier. Grâce à notre partenariat avec les CECOTAPS, GROW a identifié le besoin d'éducation et de formation supplémentaires sur la Formalisation des droits d'utilisation des terres (FDUT), qui offre une plus grande sécurité foncière aux femmes et autres groupes vulnérables en développant leurs compétences et en renforçant les structures communautaires de gouvernance foncière. La FDUT offre aux agriculteurs et à d'autres groupes la possibilité de consigner leurs terres pour obtenir des prêts auprès d'institutions financières, créant ainsi un point d'entrée pour le plaidoyer communautaire, mais aussi une base de données des détenteurs de droits fonciers, ainsi qu'une hiérarchie dans l'utilisation et l'accès aux ressources. Au cours de l'activité de sensibilisation auprès des chefs et des reines mères, les chefs coutumiers ont souligné la nécessité d'en apprendre davantage sur le régime foncier tant formel qu'informel. Dans leur communiqué, les chefs et les reines mères ont souligné la nécessité de tenir d'autres forums avec des experts en régime foncier, des représentants de la commission foncière et d'autres intervenants. Le processus de FDUT de CECOTAPS décrit le dialogue avec les chefs traditionnels et les « Tendamaba » (propriétaires fonciers), la réalisation du renforcement des capacités et la formation des autorités traditionnelles, des femmes et des jeunes. Grâce à la formation sur la négociation foncière et la délimitation des parcelles, ainsi qu'à l'élaboration et à la signature d'accords sur les droits d'utilisation des terres, les femmes et les groupes vulnérables auront un accès plus sûr à la terre, les conflits fonciers seront réduits et la coexistence pacifique se développera.

Afin de lutter contre la pauvreté et la faim, les femmes doivent être en mesure de profiter des opportunités économiques et d'avoir accès aux ressources (foncières et autres). L'une des pierres angulaires de l'amélioration de l'accès est la connaissance et la reconnaissance du droit des femmes à obtenir des droits fonciers. C'est grâce à un meilleur accès que les femmes pourront améliorer leur autonomie et leur participation à l'économie. Lorsque cela se produira, les femmes et les hommes seront en mesure de combler l'écart entre les sexes

et de faire augmenter les rendements dans les fermes de 20 à 30 %. On pourrait ainsi accroître la production agricole totale de 2,5 à 4 % dans les pays en développement et réduire de 12 à 17 % le nombre de personnes affamées dans le monde.



Une participante de GROW s'adresse à une foule d'intervenants lors du Forum sur le régime foncier de novembre 2017.




Apporter des solutions commerciales à la pauvreté

Bureaux au Canada, aux États-Unis et dans le monde.
Visitez notre site Web pour une liste complète.

 **1-800-665-7026**

 www.meda.org

 meda@meda.org